



*Commune de Camoël
1 place de la Mairie
56130 CAMOËL*

Le Conseil Municipal lors de la séance du 06 février 2023

A voté les délibérations suivantes :

N° 2023.05 – Détermination du nombre d'adjoints

N° 2023.06 – Election d'une nouvelle 1^{ère} Adjointe au Maire

N° 2023.07 – Commissions Cap Atlantique – Nouveaux délégués

N° 2023.08 – SPL Destination Plein Sud Bretagne – Nouveau délégué

N° 2023.09 – Approbation du Pacte Financier & Fiscal 2023-2026

Camoël, le 08 février 2023

Le Maire,
Bernard LE GUEN

